Ouvre la feuille pour en savoir plus.



Tu n'utilises pas encore **Henrri**.

Crée un compte gratuit en 1 min.

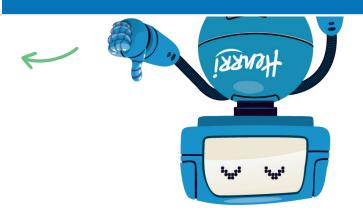


Tu l'utilises déjà.

Connecte-toi et inscris-toi à l'annuaire avec Henrri.

On est les pros de l'administratif.

On t'accompagne dans toutes tes démarches!



Choisis Henrri comme ton partens!

pour avoir un logiciel conforme avec la facturation électronique...

Pour facturer tes clients et recevoir les factures fournisseurs, ...

Tu diriges une entreprise?



Tu factures des clients et payes des factures ?



Tu dois passer à la facturation électronique!



Et on ne parle pas de la facture PDF créée avec Word, Excel, etc.

Qu'est-ce que tu dois faire?



Tu vas voir c'est simple.

1er septembre 2027: Tu dois avoir un logiciel qui envoie les factures électroniques à tes clients.

1er septembre 2026 : Tu dois avoir un logiciel qui **reçoit** les factures électroniques de tes fournisseurs.



Ici, c'est le coin des curieux



- Simplifier la réception et l'envoi de factures.
- ✓ Faciliter le remplissage des déclarations de TVA.
- ✓ Lutter contre la fraude fiscale.
- Renforcer la compétitivité des entreprises.

Henrri envoie les informations de facturation et de paiement à la PA.



Plateforme Agréée (PA)

Henrri va chercher les factures fournisseurs dans la PA.

L'inscription dans l'annuaire de l'Etat

L'Etat veut connaître la PA que tu as choisie. Ce choix est inscrit dans un annuaire. Simplifie toi la vie en choisissant Henrri comme partenaire e-facture. On s'occupe de tout.

L'e-invoicing

Tu dois envoyer des factures électroniques **si tu factures à des entreprises en France**. Les opérations exonérées de TVA ne sont pas concernées.

J'envoie mes factures PDF par e-mail, ça suffit ?

Non. Une facture électronique n'est pas un simple fichier PDF. Elle répond à une norme technique précise comme Factur-X et ne peut être créée qu'avec un outil comme #taxexi. E-facture, Factur-X, facture électronique, c'est tout pareil!

Plateforme Agréée

Un organisme homologué par l'Etat pour gérer la dématérialisation des factures, ainsi que l'e-reporting.



Toutes les entreprises établies en France sont concernées. La PA transmet toutes les

informations de facturation et de paiement à l'administration fiscale.

